

« Nuit de la médiation scientifique »

Règlement du concours de vidéos 2025

Contexte

L'Académie des sciences organisera le 3 juin 2025 (sous la Coupole de l'Institut de France, 23 quai de Conti, 75006 Paris) une « Nuit de la médiation scientifique ».

Cet événement donnera lieu en particulier à l'attribution d'un prix dans le cadre d'un concours de vidéos.

Présentation du concours

Ce concours de vidéos est à destination des passionnés de sciences, de tous âges. Que vous soyez amateur ou professionnel de la vidéo scientifique, il est fait pour vous si vous êtes capables d'explorer et exposer avec dynamisme et enthousiasme un thème lié à l'Océan, avec l'idée de sensibiliser le grand public aux enjeux scientifiques maritimes et de valoriser la richesse de l'univers marin.

Biodiversité marine, climat et océan, pollutions marines, énergies renouvelables en mer, innovations technologiques, exploration des fonds marins, laissez votre créativité s'exprimer !

Calendrier

3 avril : date limite de soumission des vidéos

20 mai : nomination par le jury des vidéos pré-sélectionnées

3 juin de 19h à 22h : « Nuit de la médiation scientifique » sous la Coupole de l'Institut de France, 23 quai de Conti 75006 Paris.

C'est au cours de cette cérémonie que les vidéos nominées seront projetées et que la vidéo gagnante sera sélectionnée. L'événement sera ouvert au public, sur réservation. Chaque participant ou équipe dont le film aura été retenu dans la sélection finale pourra venir accompagné de deux personnes qui disposeront de places réservées.

Modalités du concours

- Les vidéos doivent être en français et d'une durée maximale de 6 minutes (sans compter le générique)
- Les vidéos produites après le 1^{er} janvier 2024 pourront être présentées. Cependant, les vidéos qui auront été créées pour l'occasion seront favorisées.
- Chaque vidéo déposée sera accompagnée d'un formulaire validant le contenu et listant tous les morceaux de musique utilisés, qui doivent être totalement libres de droit pour une éventuelle diffusion sur Youtube
- Le générique doit indiquer le nom des acteurs (s'il y en a) et le nom des auteurs ou participants ainsi que toutes les sources (visuelles ou sonores)
- Les vidéos seront envoyées à l'adresse suivante : communication@academiesciences.fr. L'objet sera le suivant : "Candidature pour la Nuit de la médiation scientifique 2025". Le fichier sera renommé de la sorte : "NOM_prénom_NMS2025".

- Une phase de présélection permettra de retenir les vidéos qui seront projetées en public et devant le jury en présence de leurs auteurs lors de la cérémonie organisée le 3 juin 2025.
- Le jury (en cours de constitution) sera composé :
 - De membres de l'Académie des sciences
 - De membres de l'Académie des beaux-arts
- La sélection sera réalisée sur la base des critères suivants :
 - L'image vivante, dynamique et attractive de l'Océan
 - La qualité du contenu scientifique et l'enthousiasme dans sa transmission
 - Le scénario, la mise en scène et la qualité de réalisation du film
 - La créativité
 - L'originalité de l'angle de vue proposé
- Le lauréat sélectionné recevra 4500 € ainsi qu'une médaille, dans le cadre d'une cérémonie solennelle de l'Académie des sciences qui se tiendra sous la Coupole de l'Institut de France à l'automne 2025
(<https://www.youtube.com/watch?v=71eZa9ox3rM&t=2844s>)

Le format sera le suivant :

- FICHER : .MP4 OU .MOV
- CODEC IMAGE H264
- 1920×1080 PIXELS
- 16:9 (ECRAN LARGE) – MEME POUR FILM EN 2:35 OU 4:3
- VBR 1 PASSAGE (OU VBR 2 PASSAGES SI VOUS AVEZ LE TEMPS)
- ORDRE DES CHAMPS : AUCUN (PROGRESSIF)
- DEBIT CIBLE 15 MBITS/SEC, MAX 20 MBITS/SEC
- SON AAC
- STEREO 16 BITS 48KHZ
- DEBIT 192 KBITS/SEC (MINIMUM)

Droits et autorisations de diffusion

Les participants restent pleinement propriétaires des droits d'auteur de leur vidéo. La soumission d'une vidéo pour le concours n'entraîne pas la cession de ces droits à l'Académie des sciences.

Les auteurs des vidéos nominées accordent à l'Académie des sciences une licence non exclusive, gratuite et sans limitation de durée, de diffuser et de représenter leur œuvre dans le cadre de « la Nuit de la médiation scientifique », ainsi que sur la chaîne YouTube de l'Académie des sciences.

Cette licence s'applique dans le monde entier et couvre toute utilisation non commerciale visant à promouvoir les activités de l'Académie, notamment sur les réseaux sociaux, les sites internet, les communications institutionnelles, les supports pédagogiques et lors d'événements publics.

Les vidéos non sélectionnées par le jury seront uniquement utilisées pour les besoins internes de la sélection et ne feront l'objet d'aucune diffusion publique par l'Académie des sciences.

Lors de toute diffusion, l'Académie des sciences s'engage à mentionner le nom des auteurs ou participants qui lui auront été communiqués.

Les participants garantissent que leur vidéo ne porte atteinte à aucun droit de tiers (droit à l'image, droit d'auteur, droits de la personnalité) et qu'ils ont obtenu les autorisations nécessaires pour tout élément protégé figurant dans leur œuvre (images, musiques, etc.).